

# FCPI CHAMPLAIN INNOVATION

## L'INNOVATION POUR UNE CROISSANCE DURABLE

### Rapport semestriel n° 15 au 30 septembre 2016

Chers souscripteurs,

Vous trouverez ci-après le quinzième rapport d'activité semestriel au 30 septembre 2016 de votre Fonds Commun de Placement dans l'Innovation (FCPI) CHAMPLAIN INNOVATION, qui a pour vocation d'investir prioritairement dans des entreprises innovantes favorisant le développement durable.

#### Situation du fonds

Conformément à la législation en vigueur, le FCPI Champlain Innovation a atteint son ratio innovant de 60% au 30 avril 2011.

Le Fonds a été créé le 5 juin 2009 pour une durée de 8 ans minimum (avec possibilité de prorogation de deux périodes d'un an sur décision de la Société de Gestion).

Conformément à l'article 10 du Règlement, les sommes investies dans ce fonds sont bloquées (sauf dérogations liées aux accidents de la vie : invalidité, décès, licenciement (uniquement pour la souscription à l'IR), jusqu'au 1er janvier 2017 au minimum et jusqu'au 4 juin 2019 au maximum, dans le cas où la société de gestion déciderait, d'une part, de procéder à une dissolution anticipée du Fonds et, d'autre part, à la prorogation de sa durée.

Comme annoncé dans le précédent rapport, compte-tenu du développement des sociétés du portefeuille et dans l'intérêt des porteurs de parts, la société de gestion a décidé de procéder à la première prorogation du FCPI soit jusqu'au 5 juin 2018. Afin de respecter la stricte égalité entre les porteurs de parts, la société de gestion a également décidé que les rachats de parts seront bloqués à compter du 1er janvier 2017 et jusqu'à la fin de vie du fonds.

En fonction de l'évolution des sociétés du portefeuille du Fonds, la société de gestion pourra également décider de distribuer une partie de la trésorerie disponible, sous forme d'un acompte. Vous en serez informé préalablement. Afin de sécuriser les versements, le paiement par virement est privilégié (par rapport à l'envoi de chèque). Aussi, nous vous proposons de bien vouloir communiquer votre RIB à la société ECOFI Investissements, en charge de la relation avec les porteurs de parts.

Au 30 septembre 2016, le portefeuille innovant du Fonds est composé de quatre participations actives. Le Fonds n'investit plus dans de nouvelles sociétés et l'équipe de gestion est désormais mobilisée sur la recherche des meilleures opportunités de cessions au mieux des intérêts des porteurs de parts.

#### Valeur liquidative et Performance

Valeur de souscription											100,00 €
Date d'arrêté au	31/10 /2009	30/04 /2010	31/10 /2010	30/04 /2011	30/09 /2011	31/03 /2012	30/09 /2012	31/03 /2013	30/09 /2013	31/03 /2014	30/09 /2014
<b>Valeur liquidative</b>	<b>98,52 €</b>	<b>97,73 €</b>	<b>95,55 €</b>	<b>92,93 €</b>	<b>87,29 €</b>	<b>84,77 €</b>	<b>80,29 €</b>	<b>80,24 €</b>	<b>77,17 €</b>	<b>74,21 €</b>	<b>79,70 €</b>
<i>en % de la valeur de souscription</i>	98,5%	97,7%	95,6%	92,9%	87,3%	84,8%	80,29%	80,24 %	77,17%	74,21%	79,70%
Date d'arrêté au	31/03 /2015	30/09 /2015	31/03 /2016	30/09 /2016							
<b>Valeur liquidative</b>	<b>74.30 €</b>	<b>159.82 €</b>	<b>227.71 €</b>	<b>266.85 €</b>							
<i>en % de la valeur de souscription</i>	74.30%	159.82%	227.71%	266.85%							

Au 30 septembre 2016, la valeur de la part, audité par le Commissaire aux Comptes du Fonds, s'élève à 266,85 € en hausse de 167 % par rapport à la valeur de souscription. L'actif net de votre Fonds s'élève à 8 067 k€.

Nota Bene :

La valeur liquidative correspond à la valeur des actifs du Fonds divisée par le nombre de parts en circulation.

Elle intègre, depuis le lancement du Fonds :

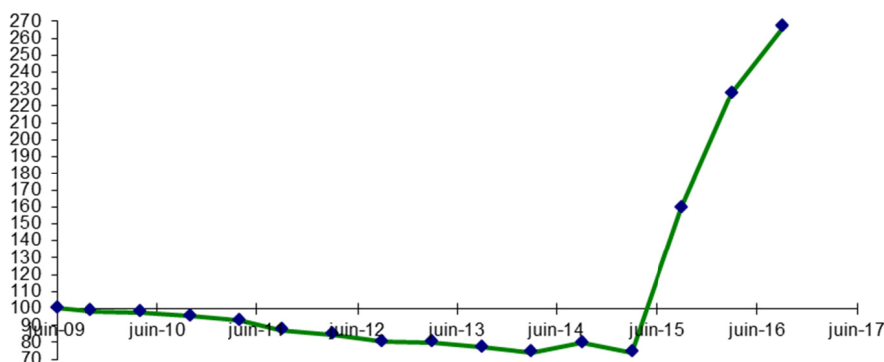
- les performances du portefeuille innovant (les plus et moins-values réalisées, les plus-values latentes et les provisions)
- les performances des placements financiers

Elle est diminuée :

- des frais de gestion
- des distributions réalisées

Nous vous rappelons que la hausse significative de la valeur liquidative est essentiellement due à la réussite de l'introduction en bourse de la société AMOEBa ainsi que pour partie à la cession de DOCEA (cf rapport semestriel n°13).

**Evolution de la valeur liquidative (en €)**



*Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des résultats futurs.*

**Evolution des actifs**

**Portefeuille innovant**

Le FCPI CHAMPLAIN INNOVATION investit prioritairement dans les sociétés dont les activités participent au développement durable (protection de l'environnement, énergie, services à la personne...).

**Evolution du portefeuille :**

Depuis le 31 mars 2016, le Fonds n'a procédé à aucune cession.

Un complément d'investissement de 21 k€ dans la société ENERTIME a été réalisé suite à son entrée en bourse en juillet 2016. Créée en 2008, ENERTIME conçoit, développe et met en œuvre des modules à Cycle Organique de Rankine (ORC) pour l'efficacité énergétique industrielle et la production décentralisée d'énergie renouvelable.

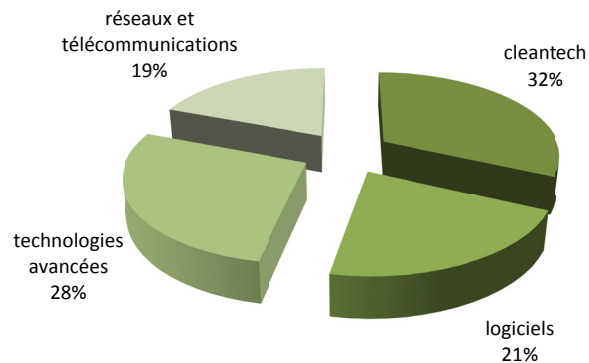
**Autres placements**

Conformément à la stratégie du fonds et en attente de refinancements dans les sociétés innovantes constituant le portefeuille, la totalité de la trésorerie est placée, de façon sécurisée, dans des FCP monétaires du groupe CM-CIC, et comptes à terme auprès des Caisses d'Épargne.

**COMPOSITION et REPARTITION DE L'ACTIF NET au 30 septembre 2016**

Nom	Catégorie	% de l'actif
AMOEBa	Société innovante	77,3%
Trésorerie	Trésorerie	10,8%
ACTION(S) UNION+SI.3DEC	OPCVM	5,9%
ENERTIME	Société innovante	4,7%
MIOS	Société innovante	0,9%
LINUTOP	Société innovante	0,6%

## REPARTITION SECTORIELLE DU PORETFEUILLE RESIDUEL au 30 septembre 2016



### Actualité des sociétés innovantes du portefeuille

**La société de gestion est amenée, dans l'intérêt des porteurs de parts, à exercer les droits de vote lors des Assemblées Générales des sociétés dans lesquelles le FCPI détient des participations.**



Amoéba (Chassieu-69) a mis au point un système écologique d'élimination des risques bactériens dans l'eau. Testé à titre expérimental par plusieurs industriels, son produit se veut une alternative aux produits chimiques utilisés dans le traitement des eaux industrielles avant leur rejet dans l'environnement.

Suite au succès de son introduction en Bourse en juillet 2015, la société poursuit sa stratégie de développement industriel et commercial. Après avoir obtenu une autorisation de mise sur le marché (AMM) à des fins de recherche et développement pour la France en 2014 et le Canada, en 2015, Amoéba a obtenu une AMM à des fins de R&D pour la Belgique, pour l'Italie, ainsi qu'une extension de l'autorisation pour les Pays-Bas. Grâce à ces autorisations, Amoéba effectuera des tests industriels sur environ 30 sites dans ces 3 pays et consolide ainsi sa présence en Europe.

Avec un réseau de distribution en cours de construction en Europe et aux Etats-Unis et une première unité de production déjà opérationnelle pour servir la zone Europe, AMOEBA est parée pour la commercialisation de son produit BIOMEBA début 2017. Suite aux activités de développement industriel réalisées en partenariat avec le centre d'excellence Toulouse White Biotechnology « TWB », AMOEBA inaugure aujourd'hui son unité de production européenne comprenant deux bioréacteurs de 500 litres produisant jusqu'à 100m3 de BIOMEBA par an. Le premier marché visé par AMOEBA est celui des « TAR » - tours aéroréfrigérantes industrielles (hors nucléaire) évalué à 1,7 Mds d'euros.



Créée en 2008, ENERTIME conçoit, développe et met en œuvre des modules à Cycle Organique de Rankine (ORC) pour l'efficacité énergétique et la production d'électricité renouvelable. Les ORC permettent de transformer de la chaleur en électricité. ENERTIME est l'unique acteur français et l'un des quatre acteurs mondiaux maîtrisant entièrement cette technologie de machines de forte puissance (1MW et plus).

A l'échelle internationale et dans cette gamme de puissance, ENERTIME est la seule PME indépendante à offrir aux industriels des machines ORC de puissance.

La société, dont la majorité de son activité est réalisée à l'international, est présente commercialement en Inde, en Chine, en Corée du Sud, aux Etats-Unis (notamment en Californie), au Canada et aux Philippines et a récemment signé deux contrats en Chine portant sur la fourniture de modules ORC et turbomachines associées pour les aciéries de Baosteel à Shanghai et Baotou Steel à Baotou en Mongolie Intérieure.

ENERTIME est l'un des cinq principaux acteurs mondiaux et le seul acteur français maîtrisant entièrement la technologie ORC. En juin dernier, la société annonce le lancement de son introduction en bourse en vue de l'inscription de ses actions aux négociations sur le marché Alternext d'Euronext à Paris. Cette introduction en bourse permettra à ENERTIME notamment de financer l'activité courante et d'accompagner l'accélération de son déploiement commercial sur des marchés clés afin de saisir les opportunités offertes par la valorisation de ressources jusque-là peu exploitées.



Créée en 2006, Linutop développe et distribue des PC miniatures, silencieux et robustes (sans ventilateur, ni pièces mobiles) et fournit des solutions innovantes et économiques pour l'accès à internet, l'affichage dynamique, l'éducation ou la surveillance de réseaux.

En 2015, la société enregistre un chiffre d'affaires de 102k€ contre 80k€ en 2014. Au 31 mars 2016, le niveau de trésorerie est convenable à 85k€.  
Le décalage sur la roadmap technique a causé un retard sur les ventes, le budget 2016 s'établit à 100k€. L'objectif de la société est de faire de Linutop XS un succès avec une solution simple d'affichage.



Créée en 1987, MIOS offre pour le marché du transport, de l'industrie, de l'énergie et de l'environnement, des solutions matérielles et logicielles pour l'acquisition et le traitement des données en mode sécurisé, ainsi que leur gestion technique à distance. Ces technologies sont notamment utilisées pour la mise en sécurité de routes ou de tunnels (réseau de postes d'appels d'urgence).

La société se compose de 2 business units :

- 1/ L'activité Gestion du réseau et de Bornes et d'Appels d'Urgence sur les autoroutes et dans les tunnels est rentable mais stagnante. Cette activité opère sur un marché mature en Europe. La recherche de relais de croissance à l'étranger se poursuit notamment en Colombie sur un réseau d'autoroutes en construction, et en Algérie sur l'installation du nouveau tramway.
- 2/ L'activité télégestion, communication Machine to Machine, reste stagnante depuis l'investissement et n'atteint toujours pas la rentabilité.

Sur les activités Route et Interphonie, plusieurs contrats sont en négociation en Colombie, en Algérie et au Qatar. Le Management présente un carnet de commandes et un budget 2016 en croissance à 3,2M€ grâce à une forte croissance sur les deux activités (Route et Télégestion), notamment à l'étranger. Au 28 septembre, les résultats estimés pour 2016 présentent une croissance de 14% mais sont encore en deçà des résultats attendus.

## Principales caractéristiques

**Code ISIN Part A** : FR 0010720649

Société de gestion agréé par l'AMF sous le n° GP 04000032 : SIPAREX PROXIMITE INNOVATION, société par actions simplifiée au capital de 1 245 200 €, dont le siège social est sis 27, rue Marbeuf, 75008 Paris, et dont le numéro unique d'identification est 452 276 181 RCS Paris.

Les ordres de rachat en cas d'invalidité (correspondant au classement dans la deuxième ou la troisième des catégories prévues à l'article L 341-4 du code de la sécurité sociale), décès ou licenciement (souscription à l'IR uniquement) du porteur de parts ou de son conjoint soumis à une imposition commune sont centralisés chez le Dépositaire, la BANQUE FEDERATIVE DU CREDIT MUTUEL – 34, rue du Wacken – 67000 STRASBOURG.

**ECOFI Investissements, suite à la fusion avec Financière de Champlain, reste à votre disposition pour vous apporter toute information complémentaire que vous pourriez souhaiter.**

**ECOFI Investissements – 22, rue Joubert – 75009 PARIS**

**Tél. : + 33 1 47 24 97 76**

**[www.ecofi.fr](http://www.ecofi.fr) – [philippe.chalvet@ecofi.fr](mailto:philippe.chalvet@ecofi.fr)**

Notice et règlement sont également disponibles sur le site internet des fonds fiscaux du Groupe Siparex [siparexfondsfiscaux.com](http://siparexfondsfiscaux.com).

Le rapport annuel de gestion du Fonds est disponible sur simple demande auprès de la société de gestion, Siparex Proximité Innovation.

## Informations complémentaires

### AVERTISSEMENT AMF

L'AMF attire votre attention sur le fait que votre argent est bloqué jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 2017 au minimum et jusqu'au 4 juin 2019, au maximum, dans le cas où la société de gestion déciderait, d'une part, de procéder à une dissolution anticipée du Fonds et, d'autre part, à la prorogation de sa durée. Le fonds commun de placement dans l'innovation, catégorie de fonds commun de placement à risques, est principalement investi dans des entreprises non cotées en bourse qui présentent des risques particuliers.

La société Siparex Proximité Innovation - Groupe Siparex ne saurait être tenue responsable, de quelque façon que ce soit, de tout dommage direct ou indirect résultant de l'usage du présent rapport ou des informations qu'il contient. Le présent rapport ne peut être reproduit, totalement ou partiellement, diffusé ou distribué à des tiers, sans l'autorisation écrite préalable de la société.

**Ce rapport est exclusivement destiné aux porteurs de parts du FCPI et doit être traité de manière strictement confidentielle.**